

gineux. On a réussi parfois; d'autres fois l'insuccès a été complet. Pour faire une thérapeutique judicieuse de cette affection, il faudrait d'abord en bien déterminer la cause. Est-elle liée à une affection encéphalique dépendant de la syphilis, l'iodure de potassium est alors utile; est-elle liée à un trouble de la nutrition, les ferrugineux peuvent parfois devenir souverains. Ce sont surtout les Anglais qui ont prescrit les ferrugineux; ils ont administré le perchlorure de fer dans cette pensée que ce médicament agissait comme astringent dans la profondeur de l'organisme. Mais j'ai démontré que le perchlorure de fer se transforme en protochlorure dans l'économie, de sorte que l'administration de ce médicament, à l'intérieur revient à celle du protochlorure de fer.

Enfin les soins hygiéniques, surtout ceux de la peau, ne doivent pas être négligés. Il faut activer autant que possible la fonction des follicules sudoripares, si l'on veut que l'eau soit éliminée par les reins en moindre quantité.

## TROISIÈME ORDRE

## MODIFICATEURS DE L'EXCRÉTION SUDORALE OU DE LA SUDORATION

La peau renferme des follicules dits sudoripares, dont le fonctionnement peut être activé ou ralenti sous l'influence de divers agents. Les modificateurs de l'excrétion sudorale peuvent donc être répartis en deux groupes : 1° les *Sudorifiques*; 2° les *Antisudorifiques*.

## I. — SUDORIFIQUES.

Les Sudorifiques sont définis : *Agents ayant la propriété d'activer les sueurs.*

Avant de commencer l'étude des agents de ce groupe, il importe de signaler quelques notions préliminaires.

Il s'échappe constamment de la surface cutanée une grande quantité d'eau à l'état de vapeur, dont le poids s'élève environ à 1000 grammes par jour, soit 40 à 42 grammes par heure. Ce phénomène constitue ce qu'on appelle la *transpiration insensible*. D'un autre côté, il s'échappe accidentellement par les follicules sudoripares de l'eau à l'état liquide qui constitue les *sueurs proprement dites*.

La transpiration insensible et les sueurs sont parfois confondues;

cependant elles diffèrent notablement. En effet, la première peut être comparée à l'exhalation pulmonaire, puisque les produits qu'elle fournit sont représentés non-seulement par de l'eau en vapeur, mais par de l'acide carbonique, et qu'elle s'effectue par la surface cutanée tout entière, aussi bien que par les follicules. Les sueurs peuvent, au contraire, être comparées aux urines par leur composition immédiate; de plus, elles sont excrétées par un appareil particulier dont le principal organe est le follicule sudoripare qui présente une certaine analogie avec un élément excréteur du rein. C'est pour ce motif que les sueurs doivent être considérées comme des produits d'excrétion plutôt que comme des produits de sécrétion.

**Des sueurs normales et pathologiques.** — Chez les sujets à l'état de santé, la sueur excrétée en un point quelconque de la surface cutanée, excepté dans certaines régions où les glandes sébacées sont très-développées, se présente sous l'aspect d'un liquide limpide, incolore, ou à peine troublé par des lamelles épithéliales. Elle possède une odeur spéciale due à un principe volatil, non défini, et une acidité très-prononcée due à un autre principe peu étudié encore, et auquel Fabre a donné le nom d'*acide sudorique* ou *hydrotique*. Elle contient divers sels (chlorures de sodium et de potassium, phosphates de potasse et de soude, etc.), de l'urée, des traces de matières grasses; mais elle ne renferme pas de composés ammoniacaux, à moins qu'elle n'ait subi un commencement de putréfaction. Fabre n'a pu y trouver ni sucre, ni acide hippurique. Les sueurs des régions axillaire, inguino-scrotale, vulvaire, celles des intervalles des orteils, diffèrent des précédentes en ce que la réaction en est alcaline, au lieu d'être acide, parce qu'elles se trouvent mélangées avec la matière sébacée de ces régions, laquelle est alcaline. Elles possèdent une odeur variable suivant ces mêmes régions et suivant les espèces animales. On a attribué cette odeur aux acides caproïque, valérique, etc.

D'après des recherches nombreuses faites par Andral, quelles que soient les conditions de santé ou de maladie, les sueurs sont toujours acides, à moins qu'elles ne soient tout à fait abondantes. Dans ce dernier cas elles deviennent neutres. Jamais elles ne sont alcalines. Les sueurs des malades, même de ceux qui sont atteints de fièvre typhoïde grave, présentent donc, comme celles des sujets sains, une réaction acide. Le liquide des sudamina offre la même réaction. Ce dernier point est important à noter, car les liquides contenus dans toutes les autres vésicules, telles que celles de l'herpès, de l'eczéma (contrairement à une opinion de Bärensprung), ou dans les bulles telles que celles du



pemphigus, celles qui sont provoqués par la cantharidine, présentent une réaction alcaline et, de plus, ils contiennent de l'albumine qu'on ne trouve pas dans la sueur.

Ainsi, au point de vue des réactions, il n'y a pas de différence entre les sueurs des sujets valides ou malades. Toutefois, G. Daremberg a trouvé dans les sueurs des agonisants une quantité suffisante d'acide urique pour obtenir, d'une manière nette, la réaction de la murexide. On voit parfois, chez ces malheureux, la peau sécher et se couvrir d'une poussière blanche que cet expérimentateur a reconnue être formée en majeure partie d'acide urique et d'urates. Ce fait semblerait indiquer la présence de ces mêmes principes dans les sueurs normales et, à plus forte raison, dans les sueurs des goutteux, bien que ni Fabre, ni Ubaldini et Martini ne les y aient signalés. J'ajouterai que la proportion de l'urée augmente dans les sueurs des cholériques; que celles des diabétiques renferment du sucre; que celles des icériques, des sujets atteints de fièvres putrides bilieuses, tachent parfois les linges en jaune. Je rappellerai, en outre, qu'on a signalé des cas de sueurs sanguinolentes ou d'hématidrose, coïncidant, soit avec des troubles de la menstruation (d'Andrade), soit avec un état typhique. « On se rend compte facilement de ce fait, en se rappelant la disposition du riche réseau de capillaires, entourant de mailles étroites l'enroulement du follicule sudoripare, de manière à figurer un glomérule vasculaire. Il suffit de quelque état général amenant le ramollissement de la substance de la paroi propre du glomérule, pour que la rupture des capillaires se traduise par un écoulement sanguin dans les glandes sudoripares. » (Ch. Robin.)

Les orifices glandulaires cutanés peuvent donner issue à une matière colorante d'un bleu foncé et constituer ainsi une sécrétion anormale à laquelle on a donné les noms de *chromidrose*, de *chromocrinie cutanée*. La chromidrose, qui a été étudiée par Ch. Robin, Le Roy de Méricourt, Ordonnez (1), siège de préférence aux paupières, aux régions axillaires, surtout chez les femmes. Les taches qu'elle produit peuvent être enlevées complètement à l'aide d'un linge imprégné d'huile, mais elles reparissent après un temps plus ou moins long. Elles sont dues à une substance qui présente de l'analogie avec certains produits de l'économie animale, d'origine pathologique, et connues en général sous la dénomination de *mélanose*.

Quelquefois les sueurs, sans cesser de présenter une composition normale, sont sécrétées anormalement en certains points du corps. Il s'agit des *sueurs locales* ou de l'*hyperéhidrose locale*, affection pénible

(1) *Journal d'anat. et de physiol.* de Ch. Robin, 1864, p. 299.

dont on ne connaît guère la cause et qui, d'après un fait signalé récemment par Ollivier (1), peut être parfois héréditaire.

Enfin on a désigné par l'expression bizarre de *sueurs médicamenteuses* les éruptions qu'on observe parfois après l'usage de diverses substances, par exemple du copahu, de la belladone.

**Division des sudorifiques.** — Le nombre des agents auxquels on a attribué la propriété d'activer l'excrétion sudorale est très-considérable. On les a divisés autrefois en *diaphorétiques* et en *sudorifiques proprement dits* : les premiers ayant pour attribution d'activer la diaphorèse, c'est-à-dire la transpiration insensible; les autres ayant qualité pour provoquer les sueurs. D'un autre côté, on a suivi les errements anciens, on a groupé les médicaments d'après leur origine, on les a répartis en sudorifiques *minéraux* et *végétaux*.

Je rejeterai, à l'exemple de plusieurs thérapeutistes modernes, la distinction des diaphorétiques et des sudorifiques, un même agent pouvant provoquer, suivant son mode d'emploi, tantôt des sueurs très-légères différant peu de la transpiration insensible, tantôt des sueurs abondantes. Je rejeterai de même les distinctions artificielles établies sur la provenance des médicaments réputés sudorifiques.

Mais, fidèle aux principes qui doivent désormais servir de guide dans tout groupement naturel des agents thérapeutiques, je considérerai le mode d'action de ces mêmes agents et je les grouperai d'après les notions que l'on possède sur le mécanisme de la production de la sueur.

1° Si l'on se rappelle la constitution d'un élément sudoripare isolé, lequel est représenté essentiellement par un follicule enroulé qu'entoure un riche réseau de capillaires dont les mailles jouent le même rôle qu'un glomérule de Malpighi dans le rein, on comprend que, plus l'afflux du sang est considérable dans ce réseau, plus ce liquide laisse transsuder à travers ce même réseau les matériaux qui constituent la sueur. Or, il existe des agents qui possèdent la propriété de provoquer cet afflux plus considérable du liquide sanguin dans ces capillaires. Il faut citer d'abord la chaleur qui possède la propriété de diminuer la contractilité de la fibre lisse, et même de la paralyser, comme nous le dirons plus tard dans l'étude de cet agent; puis certaines substances toxiques et médicamenteuses, telles que l'aconitine, la fève du Calabar, la digitale, les Antimoniaux, la vératrine, etc., qui, à haute dose, paralysent, soit indirectement, soit directement, non-seulement les fibres

(1) *Comptes rendus de la Société de biologie*, 1873, p. 211.



striées, mais les fibres lisses. C'est pourquoi la digitale, qui est diurétique aux doses thérapeutiques, devient anurétique et produit des sueurs aux doses toxiques, alors que la tension vasculaire diminue par suite de la paralysie des fibres lisses des vaisseaux, lesquelles, étant contractées sous l'influence de faibles doses, déterminaient une augmentation de pression vasculaire et, par suite, la diurèse. C'est ainsi que nous pouvons nous rendre compte des effets diaphorétiques ou plutôt sudorifiques des Antimoniaux pris aux doses toxiques, tandis qu'aux doses thérapeutiques, d'après Trousseau, ces agents ne provoquent pas les sueurs. C'est très-probablement à ce groupe de substances que sera rattaché un sudorifique précieux, le jaborandi, lorsque l'étude du mécanisme par lequel cet agent produit les sueurs sera élucidé.

2° Il existe des substances qui, par suite de leur volatilité, peuvent s'éliminer par la peau et agir, soit par dialyse (p. 778), soit par une paralysie des fibres lisses des vaisseaux qui se rendent aux follicules sudoripares : tels sont l'alcool, l'acide sulfhydrique. Enfin, si l'on se rappelle que, plus le sang est riche en eau, plus ce liquide en excès tend à s'échapper, non-seulement par les reins, mais par les follicules sudoripares, et si l'on ajoute cette notion aux précédentes, on aura présentes à l'esprit les principales conditions qui déterminent la production des sueurs.

D'après ces données, on voit que le nombre des agents sudorifiques, du moins de ceux que nous puissions employer dans un but thérapeutique, est très-restreint.

Un véritable sudorifique, un agent typique de cet ordre, serait celui qui, sans nécessiter l'emploi primitif de la chaleur, ni de l'eau chaude, provoquerait des sueurs abondantes, tout en ne produisant sur l'organisme aucune action nuisible aux doses nécessaires pour provoquer les sueurs.

Or, si nous retranchons tout d'abord certaines substances dont les effets sudorifiques sont des phénomènes d'un ordre toxique, telles que la digitale, la fève du Calabar, l'aconit, le curare et une foule d'autres médicaments et poisons qui produisent ces mêmes effets lorsqu'ils sont administrés à des doses funestes; qui déterminent même des sueurs froides ou glaciales par suite de la stase du sang dans les capillaires, alors que les battements cardiaques sont insuffisants à conduire le mouvement circulatoire, il ne reste que : 1° le *Jaborandi*, médicament nouveau qui paraît devoir être appelé à remplacer tous les moyens sudorifiques connus aujourd'hui; 2° la *chaleur*; 3° l'*eau simple* ou mieux les *infusions chaudes de diverses substances* auxquelles on a

attribué, souvent d'une manière exagérée, la propriété d'activer les sueurs; 4° les *Sulfureux* que divers auteurs ont cru devoir ranger dans le groupe des Sudorifiques (1).

1° — *Jaborandi*.

L'introduction de cet agent dans la thérapeutique est due au docteur S. Coutinho (de Pernambuco). Une analyse chimique et une étude physiologique de ce même agent ont été faites par moi en opérant sur des feuilles qui m'avaient été remises par Coutinho (2).

**Nature et composition.** — On désigne, par l'expression de *jaborandi*, les feuilles d'un arbrisseau qui croît dans l'intérieur des provinces du nord du Brésil, et dont le classement botanique n'est pas déterminé (3). Ces feuilles sont ovales, allongées, entières, longues en général de 8 à 12 centimètres, larges de 2 à 4 centimètres, à nervation pennée, à surface supérieure luisante. On a dit qu'elles ressemblaient aux feuilles de laurier (*Laurus nobilis*), mais la confusion entre les feuilles de jaborandi et ces dernières est impossible.

Le jaborandi a une odeur difficile à définir, mais qui rappelle à un certain degré celle des herbes desséchées, du foin, par exemple. Cette odeur, qui est faible lorsque les feuilles sont intactes, devient plus manifeste lorsqu'elles sont broyées; la mastication des feuilles développe une saveur qui est en même temps fade et légèrement amère.

Lorsqu'on distille de l'eau sur le jaborandi, on obtient un liquide incolore possédant une saveur légèrement poivrée, d'ailleurs très-faible. L'infusion aqueuse de jaborandi est colorée en rouge brun, elle a l'odeur des feuilles, et, de plus, une saveur amère. Cette infusion, évaporée à siccité au bain-marie, donne un résidu brun et amer que l'alcool absolu sépare en deux parties : l'une qui est soluble dans ce liquide, l'autre qui ne l'est pas. La partie insoluble dans l'alcool n'a pas de saveur, celle qui est soluble dans l'alcool absolu a une saveur très-amère. L'analyse chimique appliquée à la recherche d'un alcaloïde dans ces feuilles n'y indique la présence d'aucun principe basique.

(1) On considère souvent les Ammoniacaux comme des agents sudorifiques. Je me suis expliqué à ce sujet (p. 292 et suivantes). L'ammoniaque elle-même, n'a pas sur les glandes sudoripares les effets que j'étais enclin à lui attribuer, en me reposant sur la foi des auteurs qui se répètent sans expérimenter jamais ni au point de vue physiologique ni au point de vue clinique.

(2) *Journal de thérapeutique*, 1874, p. 162, et *Union médicale*, 14 avril et 9 mai 1874.

(3) On a dit que cet arbrisseau appartenait à la famille des Rutacées.



En somme, d'après les données que m'ont fournies deux analyses faites, l'une avec 14 grammes, l'autre avec 2<sup>gr</sup>,75 seulement de feuilles de jaborandi, et qui sont les seules que l'on possède jusqu'ici, il y a trois choses principales à considérer dans ces feuilles : d'abord un principe volatil; en second lieu une partie insoluble dans l'alcool et soluble dans l'eau, mais dénuée de saveur; enfin une partie soluble dans l'alcool et dans l'eau, et possédant une saveur amère.

**Effets physiologiques.** — Ces effets sont des plus remarquables. Dix à quinze minutes après l'ingestion d'une tasse d'une infusion refroidie, préparée avec 4 à 6 grammes de feuilles de jaborandi réduites en poudre grossière, on commence à éprouver de la moiteur au front et sur la poitrine, de la salivation, puis une sudation abondante qui devient de plus en plus considérable à mesure que la salivation augmente. J'ai constaté sur moi-même ces effets qui m'ont vivement étonné. Après avoir pris une infusion presque froide, que j'avais préparée avec 200 grammes d'eau et moins de 3 grammes (2<sup>gr</sup>,90) de feuilles de jaborandi réduites en poudre, j'éprouvai des sueurs très-abondantes pendant une heure et demie et une salivation également abondante qui dura deux heures. La température buccale, restée à peu près normale, fut cependant un peu plus élevée au moment où les effets du médicament furent le plus actifs, c'est-à-dire trois quarts d'heure après l'ingestion de l'infusion.

Il était nécessaire de savoir quelle était la substance active du jaborandi. Pour résoudre cette question, j'ai fait trois expériences en mettant à profit 2<sup>gr</sup>,75 de feuilles, tout ce que j'avais encore à ma disposition. J'indiquerai seulement les résultats de ces expériences.

1° L'eau distillée des feuilles, ayant été ingérée, n'a produit sur moi aucun effet.

2° La portion de l'extrait aqueux, *insoluble dans l'alcool absolu et dépourvue d'amertume*, ayant été prise trois jours plus tard, dans 40 grammes d'eau froide, n'a produit également aucun effet.

3° La portion de l'extrait aqueux, *soluble dans l'alcool et doué d'amertume*, ayant été prise huit jours plus tard, dissoute dans un peu d'eau, a produit des effets très-marqués. J'ai rendu, en une heure, près de 240 grammes de salive; je n'ai pas eu de sueur proprement dite, mais le front et les lombes se sont néanmoins humectés sous l'influence de la dose minime de l'extrait ingéré.

*La substance amère contenue dans le jaborandi est donc le principe sialogogue et sudorifique de cette plante.*

**Expériences cliniques.** — Ces expériences sont dues au docteur

S. Coutinho qui les a faites dans le service de Gubler. Elles ont été publiées dans le *Journal de thérapeutique* où Gubler a consigné les résultats de ses observations personnelles. Le jaborandi, pris en infusion par divers malades aux doses de 4 à 6 grammes, a produit constamment les effets signalés.

Telles sont les données actuelles sur un médicament qui n'était utilisé naguère que par les Indiens du Brésil. Quand cette substance se trouvera dans le commerce, nous posséderons un sudorifique véritable, tandis que nous n'avions en réalité, pour provoquer les sueurs, que l'eau et les infusions chaudes et abondantes de diverses plantes plus ou moins inertes.

#### 2° — Chaleur.

Ce modificateur devant être traité avec quelques détails parmi les agents impondérables, je rappellerai seulement que la chaleur active la circulation périphérique, l'afflux du sang dans les capillaires de la peau, notamment dans les réseaux qui entourent les follicules sudoripares. Ce résultat se produit sous l'influence de la chaleur extérieure, comme dans les expériences célèbres de Tillet et Duhamel, de Dobson, Berger, Blagden, qui supportèrent quelque temps, dans des fours ou dans des étuves *sèches*, des températures excessivement élevées : Dobson, 98°,88; Berger, 109°,48; Blagden, 127°,67. Le même résultat se produit également lorsque, la circulation étant activée, la chaleur centrale se trouve transportée plus rapidement du centre à la périphérie, ce qui a lieu lorsqu'on se livre à la course ou à un exercice énergique. On peut objecter que les animaux coureurs devraient avoir une sueur plus abondante que celle qu'on observe chez eux; mais on sait que chez ces animaux, chez le cheval par exemple, il existe une disposition anatomique qui favorise le cours du sang, de la veine porte dans les veines sus-hépatiques, sans passer par les capillaires, d'où résulte une dérivation centrale de ce liquide et, par conséquent, de la chaleur qui se porte moins à la périphérie. La circulation veineuse se trouve favorisée, ce qui rend moins impérieuse l'augmentation de l'énergie des battements cardiaques et contribue sans doute à diminuer l'essoufflement. Toujours est-il que les sueurs deviennent plus abondantes sous l'influence de la chaleur et que, par leur évaporation à la surface du corps, il se produit une réfrigération salutaire qui permet de tolérer, pendant un certain temps, des températures excessives, telles que celles qui ont été supportées par les expérimentateurs cités précédemment. De même la chaleur latente enlevée par la vaporisation de la sueur met un obstacle à l'élévation progressive de la température



animale chez les fébricitants et chez les sujets qui se livrent à un exercice violent.

La chaleur seule, celle des étuves, des bains de sable chaud, etc., est rarement employée pour provoquer les sueurs. On recourt en général à l'eau chaude qui est un puissant sudorifique.

3° — Eau et infusions aqueuses chaudes chargées de diverses substances.

L'eau simple, et surtout l'eau chaude additionnée de substances qui en favorisent l'absorption gastro-intestinale, au lieu d'en faire un agent émétique, est considérée à juste titre comme l'un des meilleurs sudorifiques. Les effets en sont même tels, comparativement à ceux qu'on a attribués, d'une manière exagérée, à d'autres substances, que certains médecins l'ont considérée, comme le seul sudorifique assuré, pourvu que la température extérieure et la température centrale fussent suffisamment élevées, sans quoi ce liquide ne produirait guère que des effets diurétiques.

Aussi ajouterai-je peu d'importance à cette foule de sudorifiques végétaux qu'on a vantés. Toutefois je citerai les plus vulgaires, pour satisfaire à l'usage. Mais, je le répète, l'eau chaude est l'agent efficace, tandis que les diverses substances qu'on y fait infuser sont des adjuvants plus ou moins agréables, mais souvent inertes.

QUATRE BOIS SUDORIFIQUES. — On a donné cette dénomination à quatre produits végétaux très-réputés jadis comme sudorifiques, savoir : le bois de *gaïac*, la racine de *sassafras*, les rhizomes de *salsepareille* et de *squine*.

**Gaïac.** — Ce bois est fourni par les *Guaiacum officinale* et *santum*, grands arbres qui croissent aux Antilles, notamment à la Jamaïque, à Saint-Domingue, et qui appartiennent à la famille des Zygo-phylées. Il nous arrive sous forme de bûches nues ou recouvertes d'une écorce grisâtre, compacte, résineuse et amère, dont la face interne présente parfois des cristaux brillants.

Le *gaïac* est inodore; mais, lorsqu'on le râpe, il développe une odeur particulière. La poudre en est jaune; elle produit l'éternument.

Les principes les plus importants du *gaïac* sont une résine et une matière extractive amère et piquante.

La résine de *gaïac* est d'un brun verdâtre, friable, soluble partiellement dans l'alcool, l'éther, les huiles essentielles, insoluble dans les huiles grasses. Elle se colore en bleu sous l'influence de l'ozone, des rayons violets ou rayons chimiques du spectre, et sous l'influence des

oxydants, du chlore par exemple. Ainsi, la teinture de *gaïac* est bleuie par le perchlorure de fer, par le peroxyde d'azote vulgairement appelé *acide hypoazotique*. Les réducteurs, tels que l'hyposulfite de soude, l'acide sulfureux en présence du zinc, la décolorent au contraire. L'extractif amer est peu connu. On est peu édifié d'ailleurs sur les effets physiologiques de la résine ingérée isolément.

Pris à faible dose, le bois de *gaïac*, comme l'écorce qui est moins efficace, active la circulation, augmente la chaleur animale; pris à haute dose, il détermine une sensation de chaleur dans la gorge et dans l'estomac; il produit de la céphalalgie, des coliques, de la diarrhée, et souvent de la salivation. Il active, dit-on, les sueurs; mais on doit remarquer que cet effet n'a lieu qu'après l'ingestion d'infusions chaudes de *gaïac* et à l'aide d'une chaleur ambiante suffisamment élevée.

**Sassafras.** — Le *sassafras* (*Laurus sassafras*), de la famille des Laurinées, est un arbre de l'Amérique du Nord qu'on rencontre dans l'ouest de la France et dans le sud de l'Angleterre. La racine de cet arbre est fourchue et volumineuse; l'écorce en est grise à l'extérieur, rougeâtre à l'intérieur, et le bois léger et poreux. Elle contient une résine balsamique, une huile essentielle (essence de *sassafras*). Cette essence, qui est incolore quand elle est récente, mais qui jaunit avec le temps, a une saveur âcre et une odeur rappelant celle du fenouil. Elle laisse déposer, à une basse température, des cristaux d'un camphre particulier appelé *sassafrrol*,  $C^{10}H^{10}O^2$ .

Le *sassafras* est considéré depuis longtemps comme un sudorifique et un stimulant énergique. Nous venons de dire que le *gaïac* a été gratifié à tort des mêmes propriétés et nous verrons bientôt qu'il en est de même pour la *salsepareille* et la *squine*. Cependant il faut reconnaître que, des quatre bois sudorifiques, le *sassafras* est doué d'une certaine efficacité qu'il doit aux substances volatiles qu'il contient.

**Salsepareille.** — On connaît, sous ce nom, les rhizomes de diverses espèces de *Smilax*, de la famille des Asparaginées, dont les principales sont :

Le *Smilax salsaparilla* qu'on rencontre dans les différentes parties de l'Amérique méridionale et au Mexique, et dont les rhizomes, réduits en fragments fendus, constituent la *salsepareille rouge de la Jamaïque*.

Le *S. officinalis*, originaire de la Nouvelle-Grenade, dont les rhizomes constituent, dans le commerce de la droguerie, la *salsepareille caraïque*.

Le *S. medica* qui croît au Mexique, et dont les rhizomes portent le nom de *salsepareille de Vera-Cruz*.